



Gestion des Ressources Humaines

12 mai 2020

Le gouvernement assouplit les règles pendant la pandémie. L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) vous informe.



Assouplissement des règles concernant le taux d'éducatrices reconnues, etc.

Vu les problématiques entourant la main d'œuvre requise pendant la pandémie, le gouvernement a émis un décret ministériel pour assouplir les règles d'embauche et les ratios d'éducatrices reconnues dans les services de garde. Vous devrez recevoir toute l'information aujourd'hui par l'entremise du Ministère de la Famille (MFA).

Dans l'intervalle, nous joignons une publication qui a paru en fin de semaine dans le Journal du Québec :

<https://www.journaldequebec.com/2020/05/11/penurie-deducatrices-en-cpe-quebec-assouplit-les-regles-dembauche>

Si vous avez des questions

une fois que vous aurez lu la documentation du MFA, n'hésitez pas à nous joindre au 514-485-2221, par texto au 514-214-2157 ou par courriel à correspondance@agpq.ca

Ensemble, unis et fort!

Le conseil d'administration de l'AGPQ

L'Association des garderies privées, souvent copiée mais jamais égalée !

L'Association des garderies privées du Québec (AGPQ) est la plus grande instance nationale et la plus représentative des garderies privées du Québec. Son leadership s'étend sur tout le réseau : membres et non membres. L'AGPQ a été fondée en 1973, afin de promouvoir, favoriser, développer et améliorer la qualité des services de garde éducatifs pour les enfants et les familles du Québec; d'assurer le libre choix des parents et la pérennité du réseau; protéger, défendre et représenter les droits de ses membres; informer ses membres, formuler des recommandations et les promouvoir auprès des instances gouvernementales et organismes partenaires et valoriser le perfectionnement et le développement du personnel en milieu de garde.



AGPQ

7077 rue Beaubien Est, Bureau 209,

Montréal (Québec) H1M 2Y2

Tél : 514-485-2221 poste 0

Sans Frais : 1-888-655-6060

Web : www.agpq.ca